

NOM DE L'UNIVERSITÉ : HEC Montréal

NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ : 976001

**ÉTAT DE TRAITEMENT
2014-2015**

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE :

ADMINISTRATEUR :

État du traitement

Établissement : École des hautes études commerciales de Montréal

Année financière : 2014-2015

Page : 1 de 4

1. Personnel de direction supérieure

Nom, fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)				
	Salaire de base	Autres ⁽²⁾ éléments de traitement	Droits d'indemnité de départ exercés ⁽¹⁾	Fondations ou personnes morales	TC : ** TP : nb de % du mois temps
Michel Patry, Directeur	268 087	16 027			12
Federico Pasin, Secrétaire général	199 761	8 974			12
Georges Montplaisir, Directeur des finances	183 336	9 949			12

(1) La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2014-2015 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement (page 2).

(2) Les éléments de traitement autres que le salaire comprennent: une allocation automobile, le coût d'un permis de stationnement et le coût assumé pour un régime privé d'assurance

Note complémentaire

Établissement : École des hautes études commerciales de Montréal

Année financière : 2014-2015

Page : 2 de 4

1. Personnel de direction supérieure

Lorsqu'il cesse d'être directeur de l'École, le directeur sortant a droit, pour une période de deux années, au même traitement annuel que celui qu'il recevait lors de la dernière année de son mandat à titre de directeur de l'École. Cette période de deux années est constituée d'un congé sabbatique de douze mois et d'une année à titre de professeur de l'École.

2. Liste des éléments de traitement autres que salaire de base

Nom, fonction	Allocation automobile	Permis de stationnement	Coût pour régime privé d'assurance
Michel Patry, Directeur	12 548	1 041	2 437

État du traitement

Établissement : École des hautes études commerciales de Montréal

Année financière : 2014-2015

Page : 3 de 4

2. Autres catégories de personnel de direction

		Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie	Effectif total(**) de la catégorie	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments de traitement
Personnel de direction(***) des composantes de l'établissement(*)	24,59	Le plus élevé	153 630	4 944
		Moyenne	100 811	2 760
		Le moins élevé(****)	104 055	835
Personnel de direction(****) des services	66,77	Le plus élevé	145 592	19 789
		Moyenne	107 974	2 460
		Le moins élevé(****)	59 648	0
Personnel de gérance(****) des emplois de soutien	2,90	Le plus élevé	73 386	2 277
		Moyenne	64 672	2 435
		Le moins élevé	44 781	1 358

(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

(**) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

(***) Un professeur qui accepte une charge administrative conserve une partie de sa tâche d'enseignement en plus de la charge administrative.

Le salaire autorisé est celui de professeur auquel s'ajoute une prime de direction et est réparti dans 34 des 34 cas comme suit :

0 à 25 % = 2 - 26 à 50 % = 30 - 51 à 75 % = 1 - 76 % à 100 % = 1

Seule la partie du salaire attribuable à la tâche de direction est considérée aux fins du salaire de base.

(****) Il s'agit de personnes n'ayant pas le statut de professeur.

(*****) Certains postes sont autorisés sur une base annuelle à temps partiel.

État du traitement

Établissement : École des hautes études commerciales de Montréal

Année financière : 2014-2015

Page : 4 de 4

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Personnel de direction supérieure		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom, Prénom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
Patry, Michel	Directeur	12	33 822
Pasin, Federico	Secrétaire général	12	23 877
Georges Montplaisir	Directeur des finances	12	3 860
Autres catégories de personnel de direction	Étendue des frais remboursés	Effectif(*)	Valeur pécuniaire
Personnel de direction des composantes de l'établissement(**)	Le plus élevé	34	10 879
	Moyenne		2 122
	Le moins élevé		126
Personnel de direction des services	Le plus élevé	73	123 473
	Moyenne		5 359
	Le moins élevé		13
Personnel de gérance des emplois de soutien	Le plus élevé	4	0
	Moyenne		0
	Le moins élevé		0

(*) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou d'allocations; ne s'applique pas autrement.

(**) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.